

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E4
<p><b>Voie scolaire en formation initiale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014)</b> La durée totale des stages est de 13 semaines ; <b>chaque stage dure 6 ou 7 semaines et ils doivent être effectués dans deux secteurs d'activité différents.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1<sup>ère</sup> année : stage de 6 ou 7 semaines situées en fin d'année scolaire</li> <li>– 2<sup>ème</sup> année : stage de 6 ou 7 semaines situées entre décembre et mars</li> </ul> </li> <li>• L'original de l'évaluation du maître de stage de la deuxième période de stage (<b>annexe XII</b>)</li> </ul>	<p><b>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</b></p> <p>La note de synthèse porte sur le stage de 2<sup>ème</sup> année.</p>
<p><b>En raison de la crise sanitaire du Covid-19, la période de stage a été exceptionnellement réduite à quatre semaines sur l'ensemble du cycle de formation (cf : Article 6 du Décret du 5 juin 2020).</b></p>		
<p><b>Voie de l'apprentissage</b></p>	<p>Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur</p>	<p><b>2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes.</b></p> <p>La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.</p>
<p><b>Formation continue 1<sup>ère</sup> formation ou reconversion</b></p>	<p>Idem voie scolaire en formation initiale</p>	<p>Idem Formation initiale</p>

<p><b>Formation continue Situation de perfectionnement</b></p>	<p><b>*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail</b> attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois</li> <li>– dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme</li> <li>– sur des fonctions relevant du BTS ESF</li> </ul> <p><b>*Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement</b></p> <p><b>* Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision</b></p>	<p><b>2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages</b>, si nécessaire complétée par des annexes.</p> <p>Ce rapport présente les activités professionnelles et en détaille l'une d'elle.</p>
<p><b>Au titre de l'expérience professionnelle (post-VAE)</b></p>	<p><b>Un ou plusieurs certificats de travail</b> justifiant des fonctions occupées</p>	<p>Idem formation continue situation de perfectionnement</p>